



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E154937

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/09/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RM

Siret : 813 301 884 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0024719-1

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 55826209

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 55826209

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : ENTREPRISE LE GRALL

2 RUE DE LA CHESNAIE
22360 LANGUEUX

Téléphone : 02 96 61 32 15

Portable : 06 29 97 74 56

Site Internet :

E-mail : entlegrall@orange.fr

Responsabilité légale :

LE GRALL MAXENCE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	09/11/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	09/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/11/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/11/2023
o Ventilation mécanique	09/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.